

AUTORISATION PRISE DE VUE ET REGIME DE SORTIE

M. ou Mme : Nom

Prénom

Responsable légal(e) de l'enfant :

Nom

Prénom

Niveau de classe (2024/2025):

Régime de scolarité : Externe Demi-Pensionnaire

J'autorise mon enfant à être photographié lors des prises de vue pour la photo de classe

qui auront lieu au collège : OUI NON

Et je choisis le régime de sortie suivant :

ROUGE l'élève doit être présent dans l'établissement de 8h à 17h, quel que soit son emploi du temps ou en l'absence du professeur.

ORANGE l'élève doit être dans l'établissement comme l'indique son emploi du temps. Il n'est pas autorisé à sortir avant l'heure habituelle de fin de cours même en cas de modification (changement ponctuel d'emploi du temps, absence de professeurs).

VERT l'élève doit être présent dans l'établissement comme l'indique son emploi du temps. En cas d'absence d'un professeur ou d'un changement de cours il pourra :

- **S'il est demi-pensionnaire, quitter l'établissement à 13H.**
- **S'il est externe, quitter l'établissement après sa dernière heure de cours de la matinée ou de l'après-midi**

ATTENTION : TOUT CHANGEMENT DE RÉGIME NÉCESSITERA UN COURRIER ET UN RDV AVEC LA CPE

Date :

Signature :